

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 84 (1939)
Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse : 1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Étranger : 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Avenue de la Gare 33, Lausanne Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Les deux « mob »¹

Par un singulier abus de langage, nous appelons « mobilisations » nos périodes de service actif. Ainsi la « mob de 14 », pour nos soldats, ce n'est pas seulement l'appel aux armes du 2 août 1914, c'est aussi et surtout le temps qu'ils ont passé sous les drapeaux depuis cette date jusqu'à l'armistice du 11 novembre 1918.

Ceux qui l'ont faite, cette campagne sans combats, ils la tenaient pour un épisode suffisant et révolu de leur existence. Ils pensaient être quittes. L'est-on jamais ? Les voici rappelés, astreints de nouveau, obligés de « remettre ça ». A la mob de 14, réplique agrandie de la lointaine occupation des frontières de 1871, en succède une autre, celle de 39.

D'où quelques réflexions.

¹ Le major Robert de Traz, rentré de Paris pour rejoindre l'armée a, comme tant d'autres Suisses de l'étranger, répondu immédiatement à l'appel du pays. La personnalité bien connue de cet officier distingué, qui poursuivait à Paris une brillante carrière littéraire, nous dispense de le présenter à nos lecteurs. Nous sommes heureux que l'auteur de *L'homme dans le rang* et de tant d'autres œuvres de valeur ait bien voulu nous assurer sa précieuse collaboration.

(Réd.)